

Commune de CHARGEY-LES-GRAY
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire du 17 décembre 2020 à 20h

Début de séance : 20h

Quorum atteint : 15 membres

Présents : Mesdames GUINET, BIGOTTE-CHOULET, HUBLARD, LOMBERGER, DESCHAMPS, BERNARD et Messieurs HEGO, BESANCENOT, JOBARD, COURIOL, POINCENOT, FRANCOIS, GACONNET, TOURNERET, CHAUVELOT.

Désignation du secrétaire de séance : Émilie Bernard

1) Approbation de l'ordre du jour

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

2) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 novembre 2020

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

3) Informations

- **Balades thermographiques**

Stéphanie Deschamps (en tant que chargée de mission au PETR) donne des explications sur l'opération : captures de déperdition en façades, puis bilan.

Dispositif aidé : reste à charge 280 euros pour la commune pour lot d'une dizaine de bâtiments (parc public / logements privés).

Appel à candidature via Echo des Ecoulottes + panneau pocket

- **Informations sur les lampes de rue**

Madame le Maire informe du changement de 5 nouvelles ampoules. Durée de vie 5 ans

Ruelle de la cure : en attente d'élagage par EDF pour pouvoir changer l'ampoule défectueuse.

- **Commodat avec Christophe Voituret.**

Le Maire a établi un bail précaire avec Christophe Voituret pour les terres agricoles louées aux Lombardes en attendant que la SAFER refasse une publicité légale pour la location de ces terres en 2021.

- **Effort fiscal**

État des lieux : faible taux d'effort fiscal qui attire mais qui induit des dotations plus faibles.

- **Travaux de voirie (R. Gaconnet)**

- Travaux rue Crobonot réceptionnés

- A prévoir pour 2021 :

Rue de Montot

Une première partie de la rue du Moulin

Goudronnage trottoirs rue de la Chirolle

Ruelle de la Cure doit être regoudronnée intégralement pour remise au syndicat de voirie

- **Sécurité (R. Gaconnet)**

Abribus : projet d'un double abri à la charge du département

Ralentissement entrée du pays – proposition de mettre des STOP

Passages pour piétons en mars

Petit pont : 2 entreprises Peltret – Baranzelli – 1 en attente : TPRE

Vieille benne – gendarmes avertis.

- **Point sur les finances au 14/12/2020** (doc 2) (P. Hego)

Pascal HEGO présente le document 2 (annexe) et conclut à la bonne situation financière de la commune.

- **Commande meubles de bibliothèques** (Entreprise Faron)
- **Assurances GROUPAMA**
- **Conseiller pour gestion comptable** (cf annexe) : Mme Agnès AVENTINO
- **Lotissement des jardins**

Des travaux doivent en effet être envisagés pour régler le problème de niveau des chaussées et le problème des eaux pluviales.

Nous allons donc en 2021 devoir faire un projet global qui nous permettra de réaliser des travaux. NB : pas de subventions pour les travaux qui traitent des eaux pluviales.

- **Pont des Ecoulottes** (demande de devis à 3 entreprises)
- **Salle polyvalente**

Rencontre avec Mme Lhomme architecte mandatée pour faire un point sur la réfection de la salle des fêtes.

Elle encourage la commission à continuer son état des lieux, en collaboration avec des riverains et des usagers dans le but de redéfinir nos attentes globales.

- **MAM**

Le logement Cantorre, libre au 15 février, a reçu l'approbation du médecin de la PMI pour y installer la MAM.

- **Appartement à côté de la boulangerie** : nouveau locataire installé
- **Fibre** : opérationnelle à l'école ; bientôt à la mairie.
- **Affouages**: tirage au sort vendredi 18/12 à 17H30
- **Point projet Nature et Partage (Émilie Bernard)**
Sentier / But à déplacer / Nettoyages des abords des Ecoulottes.

3) Questions à l'ordre du jour

Rapport de l'eau

- **Le Conseil vote POUR à l'unanimité**

Rapport assainissement

- **Le Conseil vote POUR à l'unanimité**

Changement statut syndicat

Article 6 : remplacer « Les délégués de chaque commune sont désignés dans l'ordre du tableau établi lors de l'élection du maire dans chaque commune. » par « au sein du conseil municipal ».

- **Le Conseil vote POUR à l'unanimité**

Maison des associations

Émission de réserves. (sentier, ménage, calcul chauffage local infirmiers)

Avenants

-Lot N°4 entreprise Chardeyron

Le montant initial était de 91 093€. Le montant final est de 88 224€ TTC

- **Le Conseil accepte l'avenant à l'unanimité**

-Lot N°6 plâtrerie-peinture EB2P

Le montant initial était de 51 597€. Le montant final est de 53 110€ TTC

- **Le Conseil accepte l'avenant à l'unanimité**

-Avenant no 1 pour révision des honoraires sur estimation APD

Nous avons voté en juin l'avenant de Bruno Matéos qui passait de 22 500€ à 31 500€.

Suite à des échanges, il a consenti à faire une remise de 3% passant sa prestation à 30 555€.

- **Le Conseil accepte l'avenant avec 12 POUR et 2 Abstentions**

Convention avec Ingenierie 70

- **Le Conseil vote POUR** adhérer à ce service d'assistance informatique et autorise Madame le Maire à signer la convention à l'unanimité

Examen d'un droit de préemption

Madame le Maire présente le bien concerné et propose de ne pas faire valoir le droit d'aliéner de la commune : Parcelle Maison Vennet le long de la rue nationale.

- **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

Remboursement des masques à la communauté de communes

- **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

Décisions modificatives du budget

Il s'agit de retirer 1000€ au chapitre 67 673 et remettre 1000€ au chapitre 66 111.

- **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

Création de passages piétons : 8 passages refaits au printemps

Achat urne et remboursement

Deux élections en 2021 le même jour. Achat d'une nouvelle, remboursée par la Préfecture conformément à l'article 104 de la loi n) 201961461 DU 27/12/2019.

- **Le conseil municipal accepte le remboursement à l'unanimité.**

Remboursement mise à disposition pour l'association foncière

La commune accepte de payer en heures complémentaires les heures effectuées pour l'association foncière par la secrétaire sur son bulletin de salaire.

L'association foncière rembourse la commune.

4) Questions diverses

-Lampadaire rue des Vignes

-Décharge sauvage

-Information ordures ménagères : autorisation à ne plus payer lorsque la maison est vide de meubles.

La séance est levée à 22h00